



ACADÉMIE DE CLERMONT-FERRAND

Liberté
Égalité
Fraternité

Directeur de cabinet

Directeur de cabinet

Affaire suivie par :

Jérôme VIAL

Tél : 04 73 99 30 13

Mél : ce.cabinet@ac-clermont.fr

Clermont-Ferrand, le 27 avril 2023

3 avenue Vercingétorix
63033 Clermont-Ferrand Cedex 1

Monsieur le secrétaire départemental de la FSU,

Par courrier en date du 10 mars 2023, vous avez souhaité attirer l'attention de Monsieur le ministre de l'Éducation nationale et de la jeunesse sur les mesures de carte scolaire premier degré dans le département de l'Allier.

Les services du ministère m'ont transmis votre correspondance le 17 avril afin que je vous apporte des précisions.

Comme vous le savez, la préparation de cette carte scolaire 2023 s'inscrit dans le cadre d'une baisse prévisionnelle d'effectifs dans le 1^{er} degré à hauteur de - 562 élèves dans le département de l'Allier. Cette baisse est continue depuis dix ans.

Dans ce contexte de déprise démographique durable, le retrait de 29 postes d'enseignants du 1^{er} degré dans le département de l'Allier à la rentrée scolaire 2023 permet d'améliorer encore légèrement le taux d'encadrement des élèves à la rentrée prochaine.

Ainsi, dans l'Allier, le taux d'encadrement défini à travers l'indicateur du nombre d'enseignants pour 100 élèves (P/E) passe de 6,42 en 2022 à 6,45 en 2023 (pour 5,98 au national).

La préparation de la carte scolaire dans l'Allier, comme dans les autres départements de l'académie, sous la conduite des directrices et directeurs académiques, s'est inscrite dans une démarche raisonnée, responsable et solidaire qui garantit un maintien de conditions d'apprentissage pour les élèves, et d'enseignement pour les professeurs des écoles, tout à fait favorables et tenant compte des spécificités du territoire.

Je vous prie de croire, Monsieur le secrétaire départemental de la FSU, en l'assurance de ma parfaite considération.

Le recteur de l'académie,

Karim BENMILOUD